REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN **C.C.A.S. DE BERGHEIM**	**PROCES-VERBAL BIS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE** **SEANCE DU 15 OCTOBRE 2026**

Le quinze octobre deux mille vingt-six à 17 heures 30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni en séance ordinaire au Centre Sportif et Culturel. La séance était présidée par Madame Elisabeth SCHNEIDER, Présidente.

Date de convocation : 06/10/2026
Nombre de membres : 11
Nombre de membres en fonction : 11
Quorum : 6
Nombre de membres présents : 9 (p. n° 1 à 2)
Nombre de membres présents : 10 (p. n° 3 à 6.5)
Nombre de membres présents : 11 (p. n° 4 à 6.5)
Nombre de procuration : 0

MEMBRES PRESENTS :

NOM	PRENOM	QUALITE	VILLE
SCHNEIDER	Elisabeth	Maire - Présidente du CCAS	BERGHEIM
HALBOUT	Sidonie	Adjointe au Maire - Vice-présidente du CCAS	BERGHEIM
BECKER	Patricia	Conseillère Municipale - Membre du CCAS	BERGHEIM
KNICHEL	Charlotte	Conseillère Municipale - Membre du CCAS	BERGHEIM
LEHMANN	Dominique	Conseillère Municipale - Membre du CCAS	BERGHEIM
ROLLI	Gabrielle	Conseillère Municipale - Membre du CCAS	BERGHEIM
DESAUGES	Estelle	Membre du CCAS (arrivée à 17H40 au point n° 4)	BERGHEIM
DUSSOURT	François	Membre du CCAS (arrivé à 17H35 au point n° 3)	RIBEAUVILLE
GENG	Viviane	Membre du CCAS	BERGHEIM
NIEBEL	Laetitia	Membre du CCAS	BERGHEIM
VOGT	Robert	Membre du CCAS	BERGHEIM

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :
Mme DESAUGES Estelle, membre, du point n° 1 à 2
M. DUSSOURT François, membre, du point n° 1 à 3

AUTRE PARTICIPANTE :
Mme DEJONGHE Valérie, Secrétaire Générale

AUTRES PARTICIPANTES EXCUSEES :
Mme LASSIAT Christelle, Responsable de l'équipe d'action sociale de proximité du Territoire de Sainte-Marie-aux-Mines, CeA
Mme CICCI Fiona, Assistante sociale, Espace de Solidarité Alsace de Ribeauvillé
Mme STADLER Marine, Assistante sociale Sénior, Espace de Solidarité Alsace de Ribeauvillé

ORDRE DU JOUR

1. Désignation des secrétaires de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 mai 2026
3. Avenant à la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'État - Changement d'opérateur de télétransmission des actes
4. Organisation de la fête des aînés
5. Attribution de secours exceptionnels
6. Points divers

Madame Elisabeth SCHNEIDER, Présidente ouvre la séance régulièrement convoquée en date du 6 octobre 2026. Elle souhaite une cordiale bienvenue à l'assemblée et passe à l'ordre du jour, dont le premier point porte sur la désignation des secrétaires de séance.

1. DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE

Sur proposition de la Présidente,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, *après en avoir délibéré,* à l'unanimité des membres présents,

- **DESIGNE** Madame Sidonie HALBOUT, membre, secrétaire de séance
- **DESIGNE** Madame Valérie DEJONGHE, secrétaire auxiliaire.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 MAI 2026

Le procès-verbal ne soulevant pas d'objection est approuvé à l'unanimité des membres présents.

3. AVENANT A LA CONVENTION POUR LA TELETRANSMISSION ELECTRONIQUE DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE OU A UNE OBLIGATION DE TRANSMISSION AU REPRESENTANT DE L'ÉTAT - CHANGEMENT D'OPÉRATEUR DE TÉLÉTRANSMISSION DES ACTES

Madame la Présidente rappelle que le CCAS avait initialement envisagé de recourir au dispositif de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité proposé par la société DOCAPOST FAST, à titre onéreux. Elle indique qu'il est désormais envisagé de confier cette prestation à un autre opérateur agréé, à moindre coût.

VU la délibération n° 5 du 27 mai 2026 approuvant la convention conclue avec les services de l'État pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité

Considérant que le changement d'opérateur de transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité implique une modification de la convention @CTES conclue avec la Préfecture du Haut-Rhin

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, *après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,*

- **DECIDE** de substituer la société DOCAPOST FAST par la société BERGER-LEVRAULT en qualité d'opérateur de transmission des actes soumis au contrôle de légalité, sous réserve de la validation technique et administrative nécessaire à la mise en œuvre de ce changement
- **APPROUVE** l'adhésion du CCAS aux services de télétransmission proposés par la société BERGER-LEVRAULT
- **AUTORISE** la Présidente à signer l'avenant à la convention @CTES pour la transmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la Préfecture du Haut-Rhin
- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document pour cette mise en œuvre.

Vote à main levée

Nombre de votants : 10	Dont présents : 10	Dont procuration : 0
Pour : 10	Contre : 0	Abstention : 0

4. ORGANISATION DE LA FETE DES AINES

Madame la Présidente rappelle que la fête des aînés est prévue **Dimanche le 22 novembre 2026, au Centre Sportif et Culturel.** Cette année, **seront conviées les personnes de 75 ans et plus (à ce jour : 277 invités).**

Pour mémoire, le traiteur de l'EIRL Jean-Marc WILLMANN de 68-Ribeauvillé assurera le repas, au prix de 40 € (entrée, plat, dessert) par personne, restant à charge du CCAS le nappage, les serviettes, le service en salle, vins, softs, café, vaisselles, etc.

Le choix du menu est arrêté comme suit :

- Pavé de sandre servi sur un nid de tagliatelles fraîches, accompagné d'une sauce au vin blanc, d'un fleuron feuilleté et décoré de moules de Bouchot
- Suprême de volaille, purée de céleri, tomate cerise confite, pétale de chou de Bruxelles
- Délicat finger chocolat, cœur croustillant, accompagné de segments d'orange et crème anglaise onctueuse à la vanille de Tahiti.

Mme Gabrielle ROLLI est chargée de procéder à la commande de vin blanc chez G. LORENTZ, étant précisé que le CCAS dispose d'un stock suffisant de vin rouge en provenance de Courthézon, du domaine « La Roizelière ». Comme l'an passé, Mme Sidonie HALBOUT est chargée de l'achat de bouteilles d'eau-de-vie, de mandarines et de sujets individuels en chocolat, ces derniers étant destinés à être déposés sur les tables. Elle assurera également l'acquisition des petites fournitures nécessaires à cette fête (nappes, serviettes, etc.) auprès de la société EQUIP'PRO.

Cette fête sera animée par M. Thièry DUBREUIL, accordéoniste, pour une prestation d'un montant de 300 €.

Mme Charlotte KNICHEL, animatrice au sein d'AMAELLES, interviendra quant à elle vers 15 heures pour proposer une démonstration de gymnastique évolutive adaptée aux seniors. Une sonorisation adaptée devra être mise à disposition pour cette intervention, les modalités pratiques restant à définir avec l'animateur. **Nota :** le nombre de participants extérieurs devra être communiqué au service administratif afin de permettre la commande des desserts supplémentaires.

Le principe de distribution de cadeaux aux personnes de 80 ans et plus non inscrites au repas est reconduit, pour un montant d'environ 25 € pour une personne seule et de 40 € pour un couple. Par ailleurs, un cadeau personnalisé sera offert à chacune des personnes résidant en EHPAD, au nombre de 18 à ce jour.

Pour mémoire, cette année étant consacrée au renouvellement du Conseil Municipal des Jeunes, celui-ci ne sera pas associé à l'organisation de cette manifestation.

Pour information, la municipalité a décidé de réduire le nombre de sapins installés à l'occasion de cette fête, dans un souci de préservation de l'environnement. Il est par ailleurs précisé que les sapins utilisés seront ensuite transférés à l'église Notre Dame de l'Assomption pour les fêtes de fin d'année.

Nota : Le Conseil Municipal sera prochainement invité à assurer la distribution, dans les boîtes aux lettres, des invitations relatives à cette fête et à participer à la préparation de la salle. Un rendez-vous est fixé au vendredi 20 novembre à partir de 18 h. Il est précisé que les services techniques de la Ville veilleront à aménager un espace suffisant entre les tables et les chaises afin de permettre le passage du chariot, selon une disposition en épi, et à assurer le bon fonctionnement du chauffage de la salle.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuve les modalités de cette organisation.

5. ATTRIBUTION DE SECOURS EXCEPTIONNELS

VU la délibération n° 3 du 27 mai 2026 autorisant la Présidente et la Vice-Présidente à consentir une aide financière d'un montant maximal de 150 € par personne

Le Conseil d'Administration **prend acte et approuve**, à l'unanimité, la délivrance des bons suivants :

- à Mme F. D. : remise d'un bon d'achat alimentaire le 9 septembre 2026 pour un montant de 50 €. Par ailleurs, la Conférence Saint-Grégoire de Ribeauvillé lui a accordé deux bons d'achat complémentaires pour un montant total de 80 € (répartis comme suit : 30 € de bon d'essence et 50 € de bons d'achat alimentaires),
- à M. J-C. Z. : remise d'un bon d'achat alimentaire le 22 septembre 2026 pour un montant de 50 €.

Pour information : La Conférence, par l'intermédiaire du CCAS, distribue chaque année des bons repas aux personnes en situation de précarité, leur permettant de participer gratuitement aux repas qu'elle organise. A noter que le prochain repas aura lieu le dimanche 15 novembre prochain (l'invitation correspondante sera adressée ultérieurement).

L'ensemble des bénévoles de la Conférence Saint-Grégoire est chaleureusement remercié pour son engagement, sa disponibilité et son action en faveur des personnes en difficulté. Grâce à leurs nombreuses initiatives solidaires et conviviales, ils contribuent chaque année à renforcer le lien social et à apporter un soutien précieux aux personnes qui en ont besoin.

6. POINTS DIVERS

6.1 Collecte alimentaire

Le Conseil d'Administration prend acte que Madame Odette BOPP se charge, comme les années précédentes, de l'organisation de la collecte pour la Banque Alimentaire, reconduite cette année dans le local associatif communal, 12 Grand'rue à Bergheim, le samedi 7 novembre 2026, de 9h à 14h sans interruption. Nota : le club des bénévoles sera sollicité pour cette distribution.

A cet égard, M. François DUSSOURT précise que le magasin E. Leclerc de Ribeauvillé organisera également une collecte au profit de la Banque Alimentaire les 6 et 7 novembre prochains.

Mesdames Odette BOPP, Marie-Antoinette BRENDEL et Elisabeth THEURER sont d'ores et déjà vivement remerciées pour leur engagement dans cette action, qu'elles soutiennent depuis de nombreuses années avec constance et générosité.

6.2 Points sur les interventions et accompagnements

Le Conseil d'Administration est informé des interventions et accompagnements suivants :

- M. François DUSSOURT informe que Mme S. P. remplit ses obligations vis-à-vis de la Conférence Saint Grégoire concernant une avance remboursable (délibération du Conseil d'Administration n° 6.2 du 27/05/2026).
- Une demande d'ouverture d'une mesure de protection juridique, sous la forme d'une tutelle exercée par un membre de la famille, au bénéfice de M. J.-M. B., actuellement placé sous curatelle, pourrait être envisagée au regard de l'évolution de la réglementation applicable à compter de 2027. Par ailleurs, il est fait état d'interrogations quant à une éventuelle emprise morale et financière exercée, antérieurement et actuellement, par M. C. I. sur M. J.-M. B.. Il est toutefois rappelé que l'appréciation de cette situation relève en premier lieu de l'intéressé, assisté de son curateur dans le cadre de la mesure de protection dont il bénéficie, ainsi que, le cas échéant, des autorités ou juridictions compétentes. Le CCAS ne dispose d'aucune prérogative particulière lui permettant d'intervenir directement sur ces faits.
- M. Robert VOGT et Mme Viviane GENG attirent l'attention du Conseil sur la situation des personnes confrontées à la perte de leur conjoint et sur la nécessité d'un accompagnement adapté, en particulier au cours des premiers mois suivant le décès, période souvent marquée par un risque accru d'isolement et de fragilité. Ils relèvent également les difficultés auxquelles ils sont confrontés pour apporter un accompagnement concret et adapté aux personnes concernées. Une réflexion sera engagée sur les actions susceptibles d'être développées afin de renforcer le soutien aux personnes endeuillées et de mieux répondre à leurs besoins.
- M. Robert VOGT relève l'intérêt que représenterait la présence d'un commerce alimentaire de proximité au sein de la commune. A ce titre, il est rappelé que plusieurs enseignes locales proposent déjà un service de retrait de paniers de produits frais. Le Conseil d'Administration prend acte de cette observation.

6.3 Contribution au Fonds de Solidarité pour le Logement de la CeA

La Collectivité européenne d'Alsace (CeA), qui assure la majeure partie du financement du FSL, a renforcé sa contribution en 2026 afin de répondre à l'augmentation des demandes. Toutefois, dans un contexte de contraintes budgétaires accrues, la pérennité du dispositif nécessite désormais un engagement complémentaire des communes alsaciennes.

Par courrier en date du 3 août 2026, le Président de la CeA a sollicité la commune afin d'obtenir son soutien financier au FSL via une contribution volontaire, calculée sur la base d'un montant forfaitaire de 500 € par tranche de 1 000 habitants. Cette participation s'inscrit dans une démarche territoriale et de soutien aux ménages en difficulté.

Par délibération n° 13 du 29 septembre 2026, le Conseil Municipal a ainsi décidé de s'associer au financement du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) de la Collectivité européenne d'Alsace, par l'attribution d'une contribution volontaire annuelle de 1 000 €.

6.4 Comité Consultatif de l'Action sociale et de l'Accompagnement des aînés

Mme Sidonie HALBOUT, en sa qualité d'adjointe au maire et de présidente du Comité Consultatif de l'Action sociale et de l'Accompagnement des aînés, rend compte de la réunion d'installation du comité, tenue le 9 septembre dernier.

A cette occasion, les membres ont procédé à l'installation officielle du comité et ont engagé une réflexion sur les actions à développer en faveur des seniors de la commune.

Dans ce cadre, un questionnaire a été adressé à l'ensemble des habitants âgés de 70 ans et plus. Cette démarche a pour objectif d'identifier leurs besoins et attentes dans différents domaines du quotidien, tels que la mobilité et les déplacements, la santé, le lien social, le logement ou encore l'accompagnement de la vie courante.
Le comité se réunira à nouveau le 4 novembre prochain afin d'examiner les résultats de cette consultation, d'en établir la synthèse et de définir les axes de travail prioritaires à mettre en œuvre dans les mois à venir.

Par ailleurs, elle informe de la constitution d'un club de bénévoles piloté par Mme Rosalie STAEHLY-GOMES, adjointe au maire. Une réflexion sera engagée, en lien avec le Comité Consultatif de l'Action sociale et de l'Accompagnement des aînés, sur les actions que les bénévoles pourraient mener au bénéfice des aînés de la commune.

Le Conseil d'Administration sera tenu informé des suites données à ces travaux ainsi que des dispositions qui seront arrêtées dans ce cadre.

6.5 Projet « Bien Vieillir en Milieu Rural »

Le Conseil d'Administration prend acte que la MSA et la CCPR organisent une première rencontre consacrée au projet « Bien Vieillir en Milieu Rural », le mardi 3 novembre prochain, à 18 heures. Cette rencontre permettra de lancer collectivement la démarche, de partager les enjeux liés au vieillissement sur notre territoire et d'identifier, avec les communes et les partenaires engagés les premières pistes de travail à construire ensemble. La commune sera représentée par Mme HALBOUT Sidonie, soulignant que le Président de l'association « Les Joyeux Vignerons » peut s'y associer s'il le souhaite (non disponible à cette date). A suivre.

A ce sujet, Mme Gabrielle ROLLI rappelle qu'ATOUT ÂGE Alsace, qui regroupe plusieurs caisses de retraite (CARSAT Alsace-Moselle, MSA Alsace et CNRACL), œuvre en faveur de la prévention et du maintien de l'autonomie des retraités. Cette structure propose, sur l'ensemble du territoire alsacien, diverses actions collectives gratuites et ouvertes à tous les retraités, quel que soit leur régime d'affiliation. Parmi les thématiques proposées figurent notamment :

- le numérique (ateliers tablette et smartphone, « À l'aise sur le net »)
- le bien-être (relaxation, sophrologie, vitalité, activité physique)
- la mémoire (« Du peps pour ma mémoire »)
- le sommeil (« Bien dormir : c'est possible »)
- la prévention routière, la nutrition, l'adaptation du logement ainsi que l'accompagnement des nouveaux retraités (« Bienvenue à la retraite »).

Il est également indiqué que certaines de ces sessions pourraient être organisées à Bergheim, sous réserve de réunir un nombre suffisant de participants.

Par ailleurs, il est noté qu'ATOUT ÂGE Alsace recherchait activement un lieu de représentation adapté pour une pièce de théâtre consacrée à ces thématiques, information dont les membres ont pris bonne note.

Mme Sidonie HALBOUT consultera prochainement le programme des actions susceptibles d'être proposées et tiendra le Conseil d'Administration informé des suites données. Elle engagera également, avec le Comité consultatif de l'Action sociale et de l'Accompagnement des aînés, une réflexion sur les besoins des seniors et les actions pouvant être développées dans ce cadre.

---oooOooo---

Plus personne ne demandant la parole, la séance a été levée à 18 heures 37.

La secrétaire,
Sidonie HALBOUT

C.C.A.S. 68750 BERGHEIM

La Présidente,
Elisabeth SCHNEIDER

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
C.C.A.S. DE BERGHEIM

SEANCE DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU 15 OCTOBRE 2026

Sous la présidence de Mme Elisabeth SCHNEIDER, Présidente

Etaient présents :
Mesdames Elisabeth SCHNEIDER, Présidente, Sidonie HALBOUT, Vice-présidente, Patricia BECKER, Charlotte KNICHEL, Dominique LEHMANN, Gabrielle ROLLI, Estelle DESAUGES (arrivée à 17H40 au point n° 4), Monsieur François DUSSOURT (arrivé à 17H35 au point n° 3), Mesdames Viviane GENG, Laetitia NIEBEL, Monsieur Robert VOGT, Membres du CCAS.

LISTE DES DELIBERATIONS :

N°	Délibération	Vote
1.	Désignation des secrétaires de séance	
2.	Approbation du procès-verbal de la séance du 27 mai 2026	Approuvé à l'unanimité
3.	Avenant à la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'État - Changement d'opérateur de télétransmission des actes	Approuvé à l'unanimité
4.	Organisation de la fête des aînés	Approuvé à l'unanimité
5.	Attribution de secours exceptionnels	Approuvé à l'unanimité
6.	Points divers :	
6.1	Collecte alimentaire	
6.2	Points sur les interventions et accompagnements	
6.3	Contribution au Fonds de Solidarité pour le Logement de la CeA	
6.4	Comité Consultatif de l'Action sociale et de l'Accompagnement des aînés	
6.5	Projet « Bien Vieillir en Milieu Rural »	

Liste publiée et date de mise en ligne le 20/10/2026

La Présidente, Elisabeth SCHNEIDER

C.C.A.S. 68750 BERGHEIM